

Acte publié le 15.05.2023

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

 Ville de  
**Pont-Audemer**

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N° 110-2023

### DÉCISION DU MAIRE

#### SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE LA GALERIE THEROULDE

Le maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2022,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté de délégation n°376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine  
Considérant l'aspect culturel porté par le projet, permettant au public de Pont-Audemer de découvrir les travaux des adhérents de l'association DECOUVERTES.

**DÉCIDE** de signer une convention avec Monsieur Philippe MORISSE, président de l'association DECOUVERTES, domiciliée 14 rue du Doult Vitran 27500 PONT-AUDEMER, pour l'occupation de la galerie Théroulde, située placette Saint-Ouen à Pont-Audemer, dans le but d'organiser une exposition :

- du 12 au 14 mai 2023

L'occupation de la galerie Théroulde se fera à titre gracieux pour cette exposition.

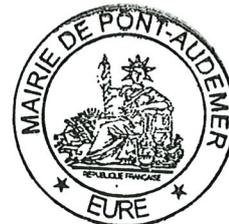
Fait à Pont-Audemer le 10 mai 2023

Pour le Maire et par délégation

Le 3ème Adjoint



Julien TIMON



En charge de la culture, du patrimoine, du  
tourisme et de l'animation